

**Qui a tué Ali Ziri ?
de Luc Decaster**

A la suite d'une banale interpellation policière, Ali Ziri, un « chibani » de 69 ans, décède. Il aurait pu mourir dans le plus grand secret. Mais à Argenteuil, un collectif s'organise et lutte depuis cinq années pour demander justice. La contre-expertise obtenue grâce à cette lutte a révélé vingt-sept hématomes et la mort par asphyxie suite à l'utilisation de la technique du pliage pourtant interdite depuis 2003.



Luc Decaster est un cinéaste engagé dans le quotidien des habitants d'Argenteuil, où il vit. Dès les premières réactions après la mort d'Ali Ziri, il commence à filmer sans penser à réaliser un film. Et puis, le temps et les rebondissements de l'affaire l'ont amené à faire naître une dramaturgie, lui permettant de travailler comme il aime, loin de ce qui aurait pu donner lieu à une enquête policière. Ce qui l'intéresse, en effet, c'est de faire en sorte que les personnages filmés puissent s'exprimer pleinement en tant qu'individus avec toutes leurs capacités gestuelles et créatives en préservant de longs plans séquence afin de laisser au spectateur le loisir d'imaginer, au-delà des personnages, d'autres choses qui le concernent plus intimement.

Ce qui intéresse encore le réalisateur c'est l'engagement de citoyens dans une lutte pour la justice et la reconnaissance de la dignité de ces hommes qui ont été assassinés par des policiers racistes.

**Fatima,
de Philippe Faucon**



Le film trace en ligne claire le portrait d'une femme de ménage immigrée qui se démène pour payer les études de ses filles et préserver le lien qui les unit. Un combat quotidien pour cette mère marocaine qui ne parle pas la même langue que ses enfants, nés en France.

Philippe faucon : "Ce qui fait du bruit, et occupe les médias constamment, ce sont les intégrations ratées, les parcours qui se terminent dans l'échec et la violence. *Fatima* peut être vu comme le contre-pied de mon film précédent, *La Désintégration*, qui racontait la tentation de l'extrémisme. A l'époque, j'avais l'habitude de dire : « *Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse* ». *Fatima* est né de ce désir de raconter « *la forêt qui pousse* ». Préserver un espoir, ça me semble important aujourd'hui..."

Prochaine réunion mensuelle jeudi 12 novembre : **renouvellement du bureau de la section**
à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.
Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse:
<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>



30 octobre (5ème vendredi) : Paris Centre
6 novembre : Paris EHESS

**Journée nationale d'action
10 octobre 2015
à Paris, place de la République**

pour la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine

"Le moment venu", c'est maintenant !

En aval du vote de l'Assemblée Nationale et du Sénat en décembre 2014, le Collectif a lancé une campagne citoyenne pour la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine, en proposant à la signature, une carte pétition adressée au Président Hollande pour exiger cette reconnaissance.

Mercredi 20 octobre 2015 à 19h30

LES ARRIVANTS

Un film documentaire réalisé par Claudine Bories et Patrick Chagnard

Cinéma La Clef 21 rue de la Clef PARIS 5ème M° Censier Daubenton

Caroline est jeune, impulsive. Colette, plus âgée, est compatissante et bordélique. Face à elles, des familles venues du Sri Lanka, de Mongolie, d'Erythrée et d'ailleurs, demandent l'asile en France. Chaque jour il en arrive de nouvelles, avec ou sans passeport, avec ou sans bagage, dans des charters ou des camions bâchés... Comment répondre à ce flot débordant de détresses et de besoins ? Le film raconte ce face à face tendu et explosif, émouvant et drôle, où chacun défend son rôle.

Actualités
de la section Paris 5ème - 13ème



octobre 2015 n° 51

Liberté de création

Dans la première semaine d'octobre était discuté au parlement un projet de loi intitulé "Liberté de Création, Architecture et Patrimoine" destiné à mieux valoriser les performances artistiques professionnelles et amatrices. A côté de la remise en cause du code du travail, c'est à la liberté de création et de diffusion que la LDH peut réfléchir. L'Observatoire de la liberté de création, à qui revient cette tâche, a d'autant plus fort à faire qu'un climat nauséabond de remise en cause de la diffusion d'œuvres s'installe. Exhibit B et le racisme, Anish Kapoor et l'antisémitisme, Saw 3 et la violence, Love et la nudité, La Belle Saison et l'homosexualité... les motifs pour lesquels une mairie, une association, ou le Conseil d'Etat peuvent diminuer la visibilité d'une œuvre sont nombreux. Où s'arrête l'intention de l'auteur, que doit-il publiquement expliquer, où commence alors l'interprétation du spectateur (avec sa religion, sa sensibilité, son histoire individuelle), quelle est la part du contexte collectif dans la classification d'une œuvre, dans les endroits où elle pourra être exposée ? Il n'y a sans doute pas d'œuvre légale ou d'œuvre illégale, il n'y a que des rencontres de subjectivités, là réside l'intérêt de l'art.



Table ronde organisée par la Section LDH de l'EHESS 40e anniversaire de l'EHESS

Droits humains, recherche et engagement dans les sciences sociales au XXIe siècle : l'expérience de la LDH

Présentation générale par Emmanuel Terray (EHESS)

Migrants, sans papiers : de la Méditerranée à Calais

animateur : Claude Calame (EHESS)
intervenantes : Emeline Zougbedé (doctorante Paris-René Descartes) et Sara Prestianni (Migreurop)
discutant : Alain Joxe (EHESS)

« Islamophobie »

animateur : André Burguière (EHESS)
intervenants : Nilüfer Göle (EHESS) et Fahrad Khosrokar (EHESS)
discutante : Anne Le Huérou (Université de Nanterre- EHESS)

Réfugiés ? Migrants ? Roms ? Les droits humains et la politique européenne des migrations

animatrice : Véronique Nahoum-Grappe (EHESS)
intervenante : Eric Fassin (Université de Paris 8)
Table ronde avec Nicole Abravanel (Université d'Amiens), Maryline Poulain (CGT), Claude Calame (EHESS), André Burguière (EHESS)
Conclusions : Emmanuel Terray (EHESS)

Mardi 13 octobre 2015
EHESS, 96 Bd Raspail, salle M. et D. Lombard, de 15h à 19h

Depuis janvier 2015, *La Mouette bâillonnée*, journal lycéen de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) et son rédacteur en chef, ont reçu des menaces de mort à la suite de la sortie d'un numéro spécial sur les attentats ayant touché *Charlie Hebdo*.
Information donnée par l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne a pour but de créer par le dialogue et l'information réciproque entre les acteurs de la communauté éducative, les conditions d'un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne, libre et responsable. Il statue notamment sur des cas de censure que rencontrent les journalistes lycéens, et tente de les résoudre par la médiation. Il publie aussi des brochures et des mémos ayant pour but de clarifier les droits et la déontologie de la presse lycéenne. L'Observatoire respecte et défend les principes fondamentaux de la République, notamment la liberté d'expression. Il réunit aujourd'hui vingt organisations issues de la communauté éducative, d'associations d'éducation populaire, de défense des droits de l'Homme ou de la liberté de la presse.

Dans le 13ème, quelques nouvelles concernant les migrants...

L'évacuation

Le campement d'Austerlitz a été évacué le 17 septembre au petit matin. Le Quai d'Austerlitz était interdit à la circulation puisque le quartier a été bouclé dès 6 heures par les forces de police entre les stations de métro Quai de la Gare et Gare d'Austerlitz. Le collectif de soutien ayant négocié avec la Préfecture de pouvoir être présent aux côtés des migrants lors de l'évacuation, une trentaine d'entre nous obtiennent l'autorisation de franchir le cordon de sécurité afin d'accéder aux différents campements.

Une fois arrivés sur place, nous décidons de nous scinder en trois groupes de façon à assurer une présence sur chacun des campements : Cité de la Mode, Pont Charles-de-Gaulle et Pont d'Austerlitz. Sous le Pont Charles-de-Gaulle, les migrants finissent d'emballer les affaires qu'ils emmèneront avec eux dans les hébergements, laissant derrière eux tout un ensemble de choses, dont des vêtements et surtout les dizaines de tentes qui les abritaient la nuit. Puis, sur l'invitation des agents de la Mairie et de la Préfecture, ils prennent place à l'intérieur d'une file indienne, dans l'attente de pouvoir monter dans les cars qui stationnent sur la voie surplombant les quais. Il fait encore nuit, l'ambiance est affairée et étonnamment apaisée. L'aspiration des migrants à quitter les lieux et leur préparation à ce moment – ils ont été prévenus lors d'une assemblée générale la veille du caractère imminent de l'évacuation – expliquent sans doute en partie cela.



Le calme des migrants contraste avec l'agitation politico-médiatique qui s'est déployée pour l'occasion. Plusieurs dizaines de journalistes sont présents, à l'affût de déclarations d'élus et de hauts fonctionnaires venus assister à l'opération de « mise à l'abri des migrants » (selon la terminologie officielle). Le directeur de l'OFPPA se fend d'un discours à l'attention des migrants dans lequel il exprime la nécessité impérieuse pour l'Etat de leur porter assistance. Une personne membre du collectif de soutien se charge de traduire ses propos en arabe, car cela n'avait pas été prévu par les pouvoirs publics. A la différence des soutiens qui grincent un peu des dents, les migrants ne lui tiennent visiblement pas rigueur du décalage entre ces paroles avant tout destinées à la presse et l'inaction caractéristique des pouvoirs publics pendant de longs mois. Les agents de la Préfecture distribuent aux migrants un document traduit en plusieurs langues qui synthétise un certain nombre d'engagements pris par les pouvoirs publics concernant les futurs hébergements et la prise en charge sociale et administrative des personnes hébergées.

L'évacuation commence réellement lorsque les autorités se mettent à ouvrir le passage vers les cars en stationnement sur la voie publique. Les migrants montent les escaliers par grappes – ils ont manifestement eu la possibilité de se regrouper par affinités. Des membres du collectif sont présents pour observer la manœuvre et s'informer sur la destination des cars. Conformément à l'une des revendications émises depuis

plusieurs mois, des soutiens peuvent monter dans les cars afin d'accompagner les migrants pendant leur transfert. De fait, la plupart des cars partiront avec des soutiens à bord, ce qui permettra d'avoir des retours rapides sur les lieux d'hébergements.

L'opération se termine près de 4 heures après avoir commencé. La fin de l'évacuation est marquée par un accrochage entre une partie des soutiens et une équipe de France 2 ayant investi un secteur situé à moins de 100 mètres du Pont Charles de Gaulle afin de filmer une interview de Nicolas Dupont-Aignan sur l'actualité des flux migratoires en France et en Europe. Notre intervention est trop tardive : l'interview est dans la boîte, elle constituera la pièce maîtresse de l'émission « Compléments d'enquête » diffusée le soir même, selon la forme conçue par les producteurs de l'émission : une tribune offerte à l'un des principaux tenants de la droite identitaire sur fond de migrants relégués au second plan et réduits à des éléments de décor.

Les hébergements

Grâce aux retours des migrants et des soutiens montés dans les cars, nous avons pu recenser une vingtaine de lieux d'hébergements situés pour la plupart dans la banlieue parisienne – dont une partie non négligeable en périphérie lointaine.

Le tableau formé par ces différents lieux d'hébergement renferme une grande diversité. Diversité au regard de leurs statuts juridiques, puisqu'on recense aussi bien des CHRS, (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) des CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile), un foyer de migrants, une ancienne maison de retraite que des hôtels. Diversité également au regard des conditions de vie qui prévalent dans chacun d'eux. Certains ont la possibilité de servir des repas, d'autres fonctionnent avec des cuisines accessibles aux occupants, d'autres enfin se contentent d'allouer une somme d'argent (souvent très réduite) ou des bons destinés à couvrir les frais d'alimentation, ainsi que le kit hygiène et les frais de transport (sachant que les tickets de transport sont globalement distribués avec une grande parcimonie). Diversité enfin au regard des possibilités d'accompagnement et de formation. Certains lieux disposent de travailleurs sociaux présents sur place, d'autres non. La proportion de lieux proposant des cours de français en leur sein apparaît également réduite. L'accès au droit des migrants (demandeurs d'asile ou non) apparaît pour le moment assez théorique faute de volonté ou de moyens.

Un décalage flagrant se manifeste entre cette hétérogénéité de conditions et les engagements contractés par les pouvoirs publics le jour de l'évacuation. Le sort des migrants hébergés dans des centres très éloignés de Paris – Essonne, Val-d'Oise – apparaît particulièrement préoccupant au regard des freins à la mobilité et des difficultés d'accès qui en résultent (dans le cas des personnes ayant engagé des démarches administratives), a fortiori en l'absence d'une prise en charge de leurs frais de transport.

Le suivi des situations individuelles et collectives par le collectif

Le collectif reste vigilant quant à tout cela. Des permanences hebdomadaires ont été organisées après l'évacuation pour les migrants qui le souhaitent afin de raconter leurs histoires d'hébergements, et pour répondre à des questions notamment concernant l'accès à leur droits ou à des lieux de soins. Le collectif ne pouvant pas répondre à tous les besoins sur les différents lieux d'hébergements est en relation avec des collectifs, des associations, des mairies, proches des lieux d'hébergement. Il faut s'assurer que l'action citoyenne, associative, puisse se poursuivre au plus près des migrants et de leurs besoins. Sur Paris, des rapprochements entre les soutiens aux migrants (collectifs, associations, citoyens) se poursuivent. Le collectif poursuit son action politique auprès des migrants (infos pour orienter les migrants selon leurs besoins, interpellations des pouvoirs publics sur le suivi social et administratif mais aussi sur divers besoins des migrants, sur les engagements pris).



Les affiches, les livres, les journaux, les tracts, les autocollants auxquels contribuent les graphistes peuvent être des vecteurs d'expressions militantes. Affirmation de valeurs, alternatives politiques, actions syndicales, défense des plus précaires, lutte antiraciste, droit de vote des étrangers, droits des femmes, salut aux révolutions arabes... les revendications, dénonciations ou soutiens exprimés par la création graphique contemporaine sont nombreux.

L'exposition de la Bnf (du 20 septembre au 22 novembre) rassemble des supports de communication et d'information de collectifs divers dont les graphistes sont parfois eux-mêmes membres comme la Ligue des droits de l'homme, ou Ne pas plier.

http://www.bnf.fr/fr/evenements_et_culture/anx_expositions/f.graphisme_contemporain_bnf.html

Résolution adoptée lors du 84e congrès de la LDH, le 1er avril 2007:

Garantir dès aujourd'hui l'égalité des droits et la libre circulation pour tous

La même logique d'universalité des droits conduit encore à affirmer que des droits aussi fondamentaux que le droit à la santé, au logement, à l'éducation, au travail ou au respect de la vie privée et familiale ne peuvent être refusés à aucun être humain présent sur le territoire d'un Etat : l'égalité en dignité et en droits visée par l'article 1er de la DUDH exclut ici toute discrimination fondée soit sur la nationalité soit sur la régularité du séjour.

La Ligue des droits de l'Homme considère en outre qu'à une époque marquée par l'accélération de la mondialisation, c'est-à-dire par une circulation, de moins en moins limitée par des frontières, des capitaux, des marchandises et des services, il est intolérable que des êtres humains – ou plus exactement une partie d'entre eux, ceux dont les pays sont catalogués « à risque migratoire » - se voient opposer des obstacles à la libre circulation. Elle affirme dès lors que la liberté de circulation doit être, elle aussi, reconnue comme un droit universel : le droit de pénétrer dans un pays ne saurait être dénié à un ressortissant de quelque Etat que ce soit, en dehors de menaces graves et avérées touchant à la sécurité et à l'ordre public.

C'est dans ce cadre que la LDH poursuit sa campagne pour la suppression des visas de court séjour, qui introduisent une discrimination supplémentaire entre des personnes dont la liberté de circuler est fonction, non pas de leur propre comportement, mais de celui du gouvernement dont ils sont ressortissants et des relations entre la France et ce gouvernement.

Il est donc à la fois injuste et inutile de continuer à restreindre le droit d'entrée sur le territoire national et, plus largement, sur celui de l'Union européenne. Ces restrictions instituent un arbitraire dont on voit bien les conséquences : séparation des familles, trafic de visas en tous genres, traitement indigne des étrangers lorsqu'ils présentent une demande de visa, imprévisibilité des décisions prises... Elles nourrissent en outre les réseaux, parfois mafieux, qui profitent des limitations apportées à l'entrée des étrangers pour s'enrichir, au risque de la mort de ceux qui y ont recours. Il y a une hypocrisie insupportable dans l'attitude des Etats qui affirment leur volonté de réprimer de plus en plus sévèrement les organisateurs de ces réseaux, alors que ceux-ci ne peuvent prospérer que grâce aux entraves mises par ces mêmes Etats à la liberté de circulation.

Billet d'humeur.

Le 2 septembre la vague migratoire dépose un enfant mort sur une plage de Turquie. Sa photo fait toutes les "Une". Emotion générale. Exit les migrants, bienvenue aux réfugiés.

Le 4, à l'initiative de la LDH, une réunion inter-associative s'est tenue : appel à un rassemblement place de la République mardi 8 septembre sous le slogan "Asile ! C'est un droit !".

Certes le droit d'asile a bien besoin d'être défendu, mais il y avait un certain manque de vergogne à surfer sur la vague émotionnelle.

Ce rassemblement a été parasité, à la marge, par le NPA. On pouvait lire sur leur banderole « Expulsion de la Halle Pajol en juin 2015. Welcome Refugees made in parti socialiste ». Car le même soir le PS organisait un meeting de soutien aux réfugiés ...



Début octobre un petit groupe, dans lequel se trouve justement le NPA, tente d'organiser une manifestation pour défendre la "Liberté de circulation," le 4 octobre. La LDH est invitée aux réunions de préparation mais ne s'y rend pas. Puis elle délègue son engagement à la fédé ! " La LDH soutient la libre circulation des personnes et la fédération de Paris de la LDH appelle à la manifestation". Les militants "de base" de la LDH qui sont très présents sur le terrain des droits des étrangers se partagent entre colère et déception.

La libre circulation est défendue par un très grand nombre de ceux qui se situent à la gauche de la gauche. Ce n'est pas le cas du parti socialiste, du coup des "conflits d'allégeance" peuvent exister. Mais il ne s'agit ni de constituer un gouvernement, ni même un programme de gouvernement. Il s'agit de défendre des valeurs.

Alors qu'on soit EELV, FdG, NPA, PC, PG, PS, ou anar ... ON S'EN FOUT !

Merci de surmonter les conflits d'allégeance, les querelles de clocher, merci d'élever votre engagement à la hauteur des enjeux.

Le 4 octobre il n'y avait qu'un drapeau de la LDH dans le cortège, le mien, je n'ose même pas dire celui de ma section ... Il y avait pourtant des militants LDH, avec leur badge, souvent associé à celui de Resf, donc des gens de terrain, de ceux qui expérimentent tous les jours l'injustice des lois.

Il paraît que la LDH veut être à l'initiative d'une manifestation contre le racisme... j'espère qu'elle saura engager le dialogue largement. Trois pelés et un tondu pour dire non au racisme ce n'est pas possible.

C'est courageux d'être à l'initiative de manifestations pour les droits humains, c'est encore plus courageux de le faire à contre-courant, mais ce serait élégant et politiquement responsable de s'associer à ceux qui défendent les mêmes droits avec des discours différents

L'ostracisme aussi
ÇA SE COMBAT !

Jocelyne Vaudenay